

# Stratégie de suivi et d'évaluation

Juillet 2017



PARTENARIAT  
MONDIAL *pour*  
L'ÉDUCATION

# Table des matières

TABLEAU DES ACRONYMES.....	3
STRATÉGIE DE SUIVI ET D'ÉVALUATION.....	4
1. INTRODUCTION ET PRÉSENTATION DE LA STRATÉGIE DE SUIVI-ÉVALUATION .....	4
2. SUIVI ET RAPPORTS DE RÉSULTATS .....	7
3. SUIVI DES FINANCEMENTS .....	7
4. CADRE D'ÉVALUATION.....	12
5. DIFFUSION ET APPRENTISSAGE .....	17
6. OPTIONS CHIFFRÉES, RESSOURCES ET CAPACITÉS .....	18

Pour plus d'informations, veuillez contacter Nidhi Khattri ([nkhattri@worldbank.org](mailto:nkhattri@worldbank.org), [nkhattri@globalpartnership.org](mailto:nkhattri@globalpartnership.org)) ou Anne Guison-Dowdy ([aguison@globalpartnership.org](mailto:aguison@globalpartnership.org))

## **TABLEAU DES ACRONYMES**

<b>FSCE</b>	<b>Fonds de la société civile pour l'éducation</b>
<b>OSC</b>	<b>Organisation de la société civile</b>
<b>DT</b>	<b>Directeur/Directrice technique</b>
<b>CAD</b>	<b>Comité d'aide au développement</b>
<b>PDP</b>	<b>Pays en développement partenaires</b>
<b>SIGE</b>	<b>Système d'information de gestion de l'éducation</b>
<b>PSE</b>	<b>Plan sectoriel de l'éducation</b>
<b>ESPDG</b>	<b>Financements pour la préparation de plans sectoriels de l'éducation</b>
<b>ESPIG</b>	<b>Financements pour la mise en œuvre d'un programme sectoriel de l'éducation</b>
<b>AF</b>	<b>Année fiscale/Exercice</b>
<b>AP</b>	<b>Agent partenaire</b>
<b>CME</b>	<b>Campagne mondiale pour l'éducation</b>
<b>GPE</b>	<b>Partnership mondial pour l'éducation</b>
<b>AMR</b>	<b>Activités mondiales et régionales</b>
<b>RSC</b>	<b>Revue sectorielle conjointe</b>
<b>KGPE</b>	<b>Échange de connaissances et de bonnes pratiques</b>
<b>M&amp;E</b>	<b>Suivi et évaluation (M&amp;E)</b>
<b>MA</b>	<b>Mémorandum d'accord</b>
<b>OECD</b>	<b>Organisation de coopération et de développement économiques</b>
<b>PDG</b>	<b>Financements pour la préparation du programme</b>
<b>R&amp;P</b>	<b>Résultats et performance</b>
<b>GAR</b>	<b>Gestion axée sur les résultats</b>
<b>CSI</b>	<b>Comité Stratégie et Impact</b>
<b>AD</b>	<b>À déterminer</b>
<b>PTE</b>	<b>Plan de transition de l'éducation</b>
<b>ToC</b>	<b>Théorie du changement</b>
<b>TDR</b>	<b>Termes de références</b>
<b>ISU</b>	<b>Institut de statistiques de l'UNESCO</b>
<b>UN</b>	<b>Nations Unies</b>
<b>GNUE</b>	<b>Groupe des Nations Unies pour l'évaluation</b>
<b>UNICEF</b>	<b>United Nations Children's Fund</b>

## STRATÉGIE DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

### 1. INTRODUCTION ET PRÉSENTATION DE LA STRATÉGIE DE SUIVI-ÉVALUATION

1.1 Le Plan stratégique du GPE 2016-2020 (GPE 2020)<sup>1</sup> définit la vision, la mission et les objectifs stratégiques du Partenariat mondial pour l'éducation, ainsi que son modèle opérationnel qui repose sur la **théorie du changement**. Il est assorti d'un Cadre de résultats, qui définit les 37 indicateurs qui seront utilisés pour suivre les réalisations et les résultats obtenus tout au long de la chaîne de résultats décrite dans la théorie du changement.

1.2 L'objectif de la stratégie de suivi-évaluation du GPE est de comprendre dans quelle mesure le partenariat atteint et atteindra les objectifs de GPE 2020. Elle donne suite aux recommandations de l'évaluation intérimaire indépendante du GPE, demandant au partenariat<sup>2</sup> d'« **élaborer un Cadre de gestion stratégique fondé sur le nouveau Plan stratégique<sup>1</sup> et comprenant un Cadre de résultats, un plan de suivi, des mécanismes institutionnalisés de remontée de l'information et un plan d'évaluation** ».

1.3 Dans le cadre de cette stratégie, le suivi-évaluation a **trois principaux objectifs** : renforcer **la transparence des activités du partenariat** ; stimuler **l'apprentissage et l'amélioration de la performance** au sein du partenariat ; et faciliter **la prise de décision** institutionnelle par le Conseil, le Secrétariat et les acteurs nationaux. Le suivi-évaluation est au cœur de l'approche de gestion axée sur les résultats adoptée par le GPE et fournira des informations utiles sur le niveau de risque associé à ses opérations<sup>3</sup>.

1.4 La stratégie de suivi-évaluation s'articule autour de quatre grands axes : suivi des résultats ; suivi des financements ; évaluation ; et diffusion/apprentissage. Chaque axe joue un rôle majeur dans la capacité de suivi-évaluation du GPE au niveau des pays et du partenariat.

1.5 Des liens existent entre les quatre axes du suivi-évaluation. Le **suivi des résultats** fournit un suivi et des rapports réguliers sur les principales informations et suit les points de référence qui mesurent les progrès à chaque étape de la théorie du changement du GPE. Les indicateurs utilisés dans le Cadre de résultats définissent également des normes de qualité communes pour tous les aspects du modèle opérationnel du GPE : ils établissent par exemple des points de référence pour des plans sectoriels de qualité, des examens sectoriels conjoints efficaces, et des systèmes nationaux efficaces de collecte de données et d'évaluation de l'apprentissage.

1.6 Un cadre plus robuste de **suivi des financements**, permettant une supervision accrue des activités financées par le GPE, est proposé dans la stratégie de suivi-évaluation. Cet axe de suivi des financements permettra de mieux comprendre nos investissements ainsi que leur rentabilité.

---

<sup>1</sup> Comme indiqué dans BOD / 2015/12 / DOC 08 et approuvé par le conseil d'administration de GPE en juin 2016.

<sup>2</sup> Recommandation no 2, p. xii. Évaluation intérimaire indépendante du Partenariat mondial pour l'éducation, Volume 1.

<sup>3</sup> La gestion axée sur les résultats est une stratégie de gestion fondée sur la performance et les réalisations, les résultats et les impacts. Pour plus d'informations sur l'utilisation du suivi-évaluation dans la gestion axée sur les résultats, voir : J. Kusek and R. Rist (2003), Ten Steps to a Results Based Monitoring and Evaluation System (Washington DC : Banque mondiale) ; et Affaires mondiales Canada : [http://www.international.gc.ca/development-developpement/partners-partenaires/bt-oa/rbm\\_tools-gar\\_outils.aspx?lang=fra](http://www.international.gc.ca/development-developpement/partners-partenaires/bt-oa/rbm_tools-gar_outils.aspx?lang=fra)

1.7 **L'évaluation**, troisième axe de nos activités, repose sur les conclusions du suivi du cadre des résultats et du suivi des financements. Elle permettra de formuler des conclusions et des recommandations objectives en ce qui concerne les financements et le soutien fourni par le GPE aux pays en développement, examinera les points forts et les faiblesses de son modèle opérationnel et fournira des informations détaillées sur l'efficacité de ses activités thématiques et programmatiques. Une évaluation sommative prévue à la fin de la période du Plan stratégique examinera plus précisément dans quelle mesure différentes réalisations suivies tout au long de la théorie du changement auront produit les résultats et les impacts proposés, en expliquant pourquoi le GPE a ou n'a pas contribué avec succès aux résultats de développement décrits dans GPE 2020.

1.8 **La diffusion et l'apprentissage** font référence aux stratégies de publication, de communication et de diffusion qui veilleront à la circulation, au sein du partenariat et au-delà, de tous les rapports de résultats et de toutes les évaluations à des fins de responsabilité et d'apprentissage à des fins d'amélioration.

1.9 Le tableau 1 ci-dessous résume l'objet de chaque axe de travail de la stratégie de suivi-évaluation : suivi des résultats, suivi des financements, évaluation, ainsi que diffusion et apprentissage.

**Tableau 1 : Objectifs des quatre axes de la stratégie de suivi-évaluation**

Axe	Description	Objectif
Suivi des résultats	37 indicateurs assortis de cibles et de jalons.	Suivi périodique des réalisations, résultats et impacts de la stratégie 2020.
Suivi des financements	Procédures de suivi de tous les financements du GPE, au niveau de chaque financement et aussi au niveau du portefeuille global des financements.	Informations détaillées sur les financements du GPE et leur performance, qui seront incluses dans les rapports annuels de résultats sur l'objectif stratégique 3.
Évaluation	Portefeuille d'évaluations au niveau des pays d'évaluations thématiques et d'évaluations programmatiques, qui culmineront en une évaluation sommative.	Permet l'évaluation et l'analyse régulière des financements et du modèle opérationnel du GPE à l'échelon des pays, et mène à une évaluation exhaustive de l'efficacité du partenariat en matière de développement
Diffusion et apprentissage	Élaboration de rapports, d'autres produits d'évaluation et activités de diffusion des données et informations générées par les activités de suivi et d'évaluation.	Fait en sorte qu'il y ait des opportunités d' <b>apprentissage</b> et d' <b>utilisation</b> des données tirées des activités de suivi et d'évaluation.

## **Principes directeurs**

1.10 Cinq principes directeurs orienteront les activités de suivi-évaluation du GPE. Le GPE se conformera en outre aux normes internationales et s'alignera autant que possible et s'il y a lieu sur les indicateurs internationaux<sup>4</sup>:

- a) **Partenariat** : Le GPE engagera ses partenaires à la collecte et à l'évaluation des données.
- b) **Responsabilité mutuelle** : Le suivi-évaluation sera utilisé comme mécanisme de responsabilité mutuelle au sein du partenariat, comme indiqué dans la Charte du GPE.
- c) **Transparence** : Le GPE veillera à ce que les données et les conclusions des évaluations soient largement diffusées et accessibles au public, afin de promouvoir l'appropriation, la participation, la responsabilité mutuelle et les partenariats.
- d) **Normes de qualité** : Les activités de suivi-évaluation du GPE se conformeront aux normes de qualité internationales pertinentes, notamment les Principes du CAD/OCDE pour l'évaluation de l'aide au développement et les Normes du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (GNUE) (2005).
- e) **Alignement** : Le GPE entend utiliser les indicateurs de l'ODD 4 dès que ceux-ci seront disponibles. Dans la mesure du possible, il utilisera les données nationales et internationales existantes. Des mémorandums d'accord institutionnels seront établis avec les principaux fournisseurs de données (par exemple, avec l'ISU et l'UNICEF).

## **Contraintes et risques**

1.11 La stratégie de suivi-évaluation du GPE est confrontée à quatre grandes catégories de contraintes et de risques : a) les lacunes existant en matière de données nationales et la capacité des autres agences à produire des données pertinentes pour le Cadre de résultats, ce qui pourrait limiter le suivi de certains indicateurs ; b) les impacts potentiels de changements institutionnels ou de la modicité des ressources pour l'exécution de la stratégie de suivi-évaluation ; c) l'échec des partenaires, principaux, notamment les agences de financement et les pays en développement partenaires, en matière de participation et d'utilisation des données fournies par l'intermédiaire de la stratégie de suivi-évaluation dans le but d'améliorer les pratiques et prendre des décisions éclairées ; et d), le risque que le suivi et l'évaluation de nouvelles activités et initiatives (l'Initiative l'Éducation ne peut attendre, par exemple) ne soient pas effectués correctement. Ces risques seront compensés par une variété de mesures qui comprendront le soutien aux capacités nationales de collecte de données grâce aux financements du GPE destinés à la planification et à la mise en œuvre sectorielles ; l'obtention de l'engagement du Conseil en faveur du financement quinquennal de la stratégie de suivi-évaluation ; la large diffusion des données issues de cette stratégie et la promotion des possibilités de réflexion et d'apprentissage qui en découlent ; et la mise à jour de la stratégie de suivi et d'évaluation lorsque de nouvelles activités ou initiatives sont ajoutées à la plateforme du GPE.

---

<sup>4</sup> Les indicateurs internationaux comprennent : Principes du CAD/OCDE pour l'évaluation de l'aide au développement (1991) ; Normes du CAD/OCDE pour une évaluation de qualité (2006) ; Glossaire du CAD/OCDE des principaux termes relatifs à l'évaluation et la gestion axée sur les résultats (2002) ; Orientations du CAD/OCDE relatives à la gestion des évaluations conjointes (2006) ; Principes de gouvernement d'entreprise de l'OCDE (1999, révisés en 2004) ; Normes GNUE d'évaluation applicables dans le système des Nations Unies (avril 2005) ; ainsi que les normes définies par le réseau IEG-Banque mondiale / CAD sur l'évaluation du développement (2007) : Sourcebook for evaluating global and regional partnership programs. Washington DC : Banque mondiale.

## 2. SUIVI ET RAPPORTS DE RÉSULTATS

2.1 En décembre 2015, le Conseil d'administration du GPE a adopté un Cadre de résultats comprenant 37 indicateurs, dont 12 « indicateurs clés ». Plusieurs de ces 37 indicateurs sont alignés sur une réalisation de la théorie du changement du GPE (voir diagramme ci-dessous), qui couvre les réalisations aussi bien au niveau mondial qu'au niveau des pays. Les effets que ces indicateurs reflètent contribuent aux résultats et aux impacts de la partie supérieure de la théorie du changement – systèmes éducatifs efficaces et efficaces ; résultats scolaires améliorés et plus équitables ; et amélioration de l'équité, de l'égalité des genres et de l'inclusion.

2.2 Le Cadre de résultats sert d'outil de suivi des performances du partenariat pendant la période couverte par son Plan stratégique 2016-2020. Les liens établis entre ces réalisations, résultats et impacts grâce aux indicateurs aideront le partenariat mondial à évaluer dans quelle mesure les résultats, tout au long de la chaîne logique, sont en effet accomplis ainsi que la validité de ses hypothèses.

2.3 La version définitive du Cadre de résultats, assortie de cibles et de jalons, a été finalisée et approuvée en octobre 2016 (publié à <http://www.globalpartnership.org/content/gpe-results-framework-2016-2020>). Des informations méthodologiques détaillées sur chaque indicateur sont présentées dans un autre document et sont consignées dans un manuel accessible au public sur le site du GPE: <http://www.globalpartnership.org/content/results-framework-indicators-methodological-briefs>

2.4 Chaque indicateur du Cadre de résultats :

- o Inclut des valeurs pour le niveau de référence, les cibles et les jalons (cibles annuelles)<sup>5</sup>.
- o Est ventilé par sexe et par pays fragile ou touché par un conflit, s'il y a lieu et besoin.
- o Est accompagné d'une note méthodologique décrivant la méthodologie de mesure, les sources de données et les procédures d'opération standards de leur chaîne de collecte, pour veiller à ce que toutes les données soient vérifiables et reproductibles.

2.5 Le Cadre de résultats du GPE prévoit plusieurs indicateurs aux méthodologies innovatrices. Au niveau des impacts, le Secrétariat du GPE a conçu un indicateur de tendance en ce qui concerne les acquis scolaires, qui constitue une importante contribution méthodologique. Dans un esprit de partenariat, il a collaboré avec l'UNICEF, la Banque mondiale et l'ISU à l'élaboration d'un indice d'équité. En ce qui concerne les réalisations au niveau des pays, les méthodologies des indicateurs sont tirées des critères élaborés en tant que normes de qualité du GPE dans les domaines de la planification sectorielle et de la qualité des examens sectoriels conjoints.

2.6 Les données collectées pour le Cadre de résultats sont stockées dans une base de données, qui sera développée et accessible au public d'ici à septembre 2017. Par ailleurs, et comme indiqué au chapitre 5, les résultats du GPE seront présentés au Conseil dans un rapport annuel de résultats, qui sera publié et disséminé ultérieurement au public.

## 3. SUIVI DES FINANCEMENTS

---

<sup>5</sup> La périodicité est abordée en détail dans un autre document sur le Cadre de résultats. Celle-ci varie selon les indicateurs. L'année de référence est 2015 pour la majorité des indicateurs, mais certains utilisent la dernière année disponible. Certains indicateurs sont suivis tous les deux ans (par exemple 2016, 2018 et 2020), pour réduire la vulnérabilité au manque de données disponibles. Les indicateurs peuvent reposer sur l'un ou l'autre en fonction des données disponibles. Il est important de noter que le calcul de certains indicateurs peut prendre jusqu'à deux ans (indicateurs de l'ISU, par exemple).

3.1 L'amélioration du suivi des financements est un élément essentiel de la stratégie de suivi-évaluation du GPE. Les financements fournis par le GPE pour appuyer le développement de systèmes éducatifs performants sont au cœur même de la théorie du changement du partenariat. Le suivi des financements vise à garantir la réalisation de cet objectif et des autres objectifs stratégiques du GPE atteints grâce à cette aide. Il fournit un panorama détaillé de tous les financements, des types d'investissements associés et de leur performance.

3.2 Le GPE fournit la majorité de son aide par le biais de financements au niveau des pays : **financements pour la préparation de plans sectoriels de l'éducation (ESPDG) ; financements pour la mise en œuvre d'un programme sectoriel de l'éducation (ESPIG) ; et financements pour la préparation du programme (PDG).**

3.3 À ceux-ci s'ajoutent deux financements destinés à appuyer les activités transnationales visant à améliorer les capacités et les processus nationaux : le **Fonds de la société civile pour l'éducation** et le **programme Activités mondiales et régionales (AMR).**

3.4 La stratégie de suivi-évaluation du GPE prévoit de suivre chacun de ces financements, à la fois au niveau de chaque financement et des portefeuilles :

- **Le suivi de la performance des financements** fournit un suivi périodique des objectifs des programmes et comprend un contrôle fiduciaire des dépenses associées à ces financements. Il est réalisé par le Secrétariat du GPE et par les agences de financement, ces dernières préparant des rapports périodiques sur les financements qu'elles gèrent.
- **Le suivi au niveau des portefeuilles** fournit des détails sur le contenu et la performance de chaque catégorie de financement et est essentiellement réalisé par le Secrétariat du GPE.

3.5 Le tableau 2 ci-dessous décrit la contribution de chacun des cinq types actuels de financements du GPE aux objectifs des pays et aux réalisations de la théorie du changement du partenariat. Le tableau 3 donne le nombre et le montant total des financements actifs par catégorie.



**Tableau 2 : Financements du GPE par objectif stratégique et par objectif de financement<sup>6</sup>**

Réalisations du GPE au niveau national ["Objectifs stratégiques"]	Type et objectif des financements actuels	Nb de financements actifs et montant total
1 : Renforcement de la planification sectorielle et de la mise en œuvre des politiques.	<b>ESPDG</b> pour appuyer l'élaboration d'analyses du secteur de l'éducation et de PSE	29 ESPDG actifs 8 263 530 \$
2 : Soutien à la responsabilité mutuelle grâce à un dialogue sur les politiques à mener et un suivi sectoriel efficaces, efficaces et inclusifs	<b>FSCE</b> pour appuyer la participation de la société civile à l'élaboration et la planification de politiques sectorielles de l'éducation à l'échelon national AMR (et futurs financements KGPE) pour appuyer la recherche, le renforcement des capacités, le développement des connaissances et le partage des bonnes pratiques aux niveaux national, régional et mondial.	1 FSCE 12 AMR 25 906 363 \$
3 : Soutien efficace et efficace des financements du GPE à l'amélioration des résultats en matière d'équité, d'efficacité et d'apprentissage	<b>PDG</b> pour financer l'élaboration du programme devant bénéficier d'un ESPIG du GPE. ESPIG pour la mise en œuvre du PSE	6 PDG 1 344 962 \$ 59 ESPDG actifs 2 433 800 000 \$

*Remarque : Financements actifs ou disponibles en date de mars 2016. Le montant total des financements peut être modifié à la clôture*

### **Suivi des financements de niveau national : ESPDG, ESPIG et PDG**

3.6 Les trois financements de niveau national font l'objet d'un suivi intensif et varié, car ils représentent la plus grande part des financements du GPE.

**Tableau 3 : Suivi des financements de niveau national**

Financement	Suivi de la performance	Suivi du portefeuille
ESPDG	Le Secrétariat examine les facteurs tels que la rapidité de l'approbation des financements, les attributions de financements et les décaissements, ainsi que l'état d'avancement des programmes déterminé sur la base des rapports périodiques des agences de financement, des données de suivi	Les résultats sont analysés en comparant le type de soutien fourni par les ESPDG et en suivant la qualité du plan sectoriel de l'éducation à l'aide des indicateurs 16 a-d du Cadre de résultats du GPE :  « Indicateur 16 du Cadre de résultat : Proportion a) de plans sectoriels de l'éducation (PSE) endossés ou b) de plans de transition pour le secteur de
	des décaissements et des rapports	

<sup>6</sup> Les montants des financements sont les suivants : financements pour la préparation de plans sectoriels de l'éducation (ESPDG, 500.000 dollars), financements pour la préparation du programme (PDG, 400 000 dollars max.), financements pour la mise en œuvre d'un programme sectoriel de l'éducation (ESPIG, 100 millions de dollars max.) et Fonds de la société civile pour l'éducation (FSCE, 29 millions de dollars en 2016-2018).

	de mission des responsables-pays.	l'éducation (PTSE) endossés répondant aux normes minimales »
ESPIG	<p>Le Secrétariat effectue un contrôle fiduciaire et programmatique en se fondant sur les rapports périodiques des agences de financement (établis à partir des modèles de rapports standard et des rapports d'audit)<sup>7</sup>.</p> <p>Le Secrétariat effectue des missions de suivi, sur une base annuelle ou en fonction des facteurs de risque.</p> <p>Le Secrétariat contrôle annuellement si la mise en œuvre des ESPIG se déroule comme prévu en examinant différents facteurs tels que la rapidité de l'approbation des financements, les attributions de financements et les décaissements (y compris les financements en retard) et l'état d'avancement des programmes<sup>8</sup>.</p>	<p>Codification des subventions par composante et niveau d'éducation</p> <p>Chapitre sur l'examen annuel des portefeuilles dans le rapport de résultats</p> <p>Indicateurs 20-24, 29 et 30 du Cadre de résultats</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• SIGE/systèmes d'évaluation des acquis (indicateur 20)</li> <li>• manuels achetés et distribués (indicateur 21)</li> <li>• enseignants formés (indicateur 22)</li> <li>• salles de classe construites ou rénovées (indicateur 23)</li> <li>• (indicateur 24) : Suivi de la tranche variable</li> <li>• Indicateurs 29 et 30 modalités/instruments de gestion des financements du GPE et alignement sur les systèmes nationaux</li> </ul>
PDG	<p>Le Secrétariat évalue et analyse les facteurs tels que la rapidité de l'approbation des financements, les attributions de financements et les décaissements, ainsi que l'état d'avancement des programmes déterminé sur la base des rapports périodiques des agences de financement, des données de suivi des décaissements et des rapports de mission des responsables-pays.</p>	<p><i>Les résultats au niveau des portefeuilles ne sont pas suivis pour ce type de financement mais peuvent être analysés en examinant la contribution à l'élaboration des ESPIG.</i></p>

3.7 Deux nouvelles approches de suivi des financements ont été adoptées dans le cadre de la stratégie de suivi-évaluation :

- a) La **codification des financements** : Tous les documents de projet des ESPIG seront codifiés par composante clé et niveau d'éducation. Cette codification permettra au GPE de décrire sa contribution au secteur de l'éducation, par niveau d'études et par type

<sup>7</sup> Un modèle de rapport annuel de mise en œuvre a été adopté à compter de l'exercice 2016 pour suivre la performance des financements. Ce modèle couvre les indicateurs du Cadre de résultats du GPE (indicateurs 20 à 24) et fournit des renseignements de base permettant de suivre la performance des financements (décaissements, risques au niveau des pays, résultats, etc.).

<sup>8</sup> Les financements à haut risque font l'objet d'un suivi supplémentaire, notamment par des spécialistes des questions fiduciaires. Des mécanismes efficaces de suivi et de déclaration ont été adoptés dans le cadre de la révision des rapports périodiques et des rapports d'audit. L'utilisation abusive de fonds (passée et présente) dans un pays fait partie des critères justifiant une surveillance supplémentaire au titre du cadre sur les risques opérationnels. Ce nouveau cadre sera adopté en 2016, de même que de solides systèmes d'établissement de rapports de suivi en cas d'utilisation abusive de fonds.

d'activité au niveau des sous-composantes, et d'analyser l'effet conjugué des activités financées sur les trois grands objectifs stratégiques de la stratégie 2020 : résultats scolaires améliorés et plus équitables ; équité, égalité des genres et inclusion ; et systèmes éducatifs renforcés. Les financements seront codifiés à compter de l'exercice 2015 pour permettre un examen des tendances en matière d'allocation.

- b) **Résumé national de fin de cycle** : Lorsqu'un financement ESPIG prend fin, le Secrétariat préparera un résumé de fin de cycle. Ce résumé dépassera le cadre de l'ESPIG, car il a pour objet de documenter la contribution du soutien du GPE, par le biais du cycle de planification sectorielle et de mise en œuvre, aux réalisations au niveau national. Le résumé de fin de cycle s'appuiera sur les informations figurant dans les rapports périodiques et les évaluations des agences de financement, les rapports de mission du Secrétariat dans les pays, et les données recueillies pour les indicateurs de résultat du GPE (par exemple, sur les tendances en matière d'acquis scolaires, l'équité, le financement intérieur et les processus d'examen sectoriel conjoint). Ces examens brefs contribueront aux évaluations nationales et seront également utilisés dans le rapport annuel de résultats.
- c) **Données comparatives sur le portefeuille d'ESPIG** : L'examen du portefeuille dans le rapport annuel de résultats continuera de présenter des données sur les financements ESPIG au niveau du portefeuille, notamment sur le respect du calendrier, la mise en œuvre, etc. qui correspondent aux indicateurs 20 à 24 du Cadre de résultats, mais suivent également les thèmes et composantes sous-sectoriels des financements.

### ***Suivi des subventions de niveau mondial et transnational***

3.8 Les activités mondiales et régionales (AMR) font l'objet d'un suivi dans le cadre des rapports des agences de financement et des missions de suivi réalisées par le Secrétariat.

- **Suivi de la performance** : Un manuel des opérations définit les politiques et procédures relatives à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des financements AMR. La mise en œuvre est suivie par le Secrétariat du GPE en se fondant sur les rapports narratifs et financiers semestriels soumis par les agences de financement au titre des accords sur les résultats attendus et en utilisant un modèle de rapport standard. Le suivi direct par le Secrétariat du GPE intervient dans le cadre de la participation aux manifestations nationales ou régionales. Les agences de financement réalisent un suivi continu des financements et sous-financements accordés aux organismes d'exécution.
- **Suivi du portefeuille** : La performance du portefeuille AMR est évaluée tous les ans dans le cadre du rapport annuel de résultats. Ceci comprend des résumés portant sur les principales activités, des publications et des produits de diffusion du savoir et supports techniques. Certains financements ont prévu et budgétisé une évaluation de fin de projet. Une évaluation indépendante de l'ensemble du portefeuille AMR sera réalisée lors de l'exercice 18.

### **3.9 Fonds de la société civile pour l'éducation (FSCE)**

- **Suivi de la performance** : l'agence de financement du FSCE, la Campagne mondiale pour l'éducation (CME), fournit au partenariat mondial des rapports semestriels qui mesurent les progrès par rapport à un Cadre de résultats, un plan d'activités et un budget établis d'un commun accord ainsi qu'approuvés. Dans le cadre de sa stratégie de suivi-évaluation, la CME est également en train d'élaborer un tableau d'indicateurs synthétiques pour évaluer les

processus des GLPE au niveau des pays ainsi que le contenu des demandes de financement par les pays. Les résultats seront régulièrement communiqués au Secrétariat du GPE, aux représentants des OSC auprès du Conseil d'administration du GPE et du Comité des financements et performances au niveau des pays. Le Secrétariat du GPE effectuera par ailleurs des missions annuelles de suivi aux niveaux régional, et, parfois, national, pour assurer un contrôle fiduciaire et programmatique approprié du programme et pour trianguler les conclusions des rapports fournis par la CME.

- **Suivi du portefeuille** : La performance du portefeuille du FSCE sera évaluée dans le rapport annuel de résultats en se fondant sur les données de performance préparées par la CME et le Secrétariat. Le FSCE fera l'objet d'une évaluation indépendante à la fin de la période couverte par le financement, en 2018.

#### 4. CADRE D'ÉVALUATION

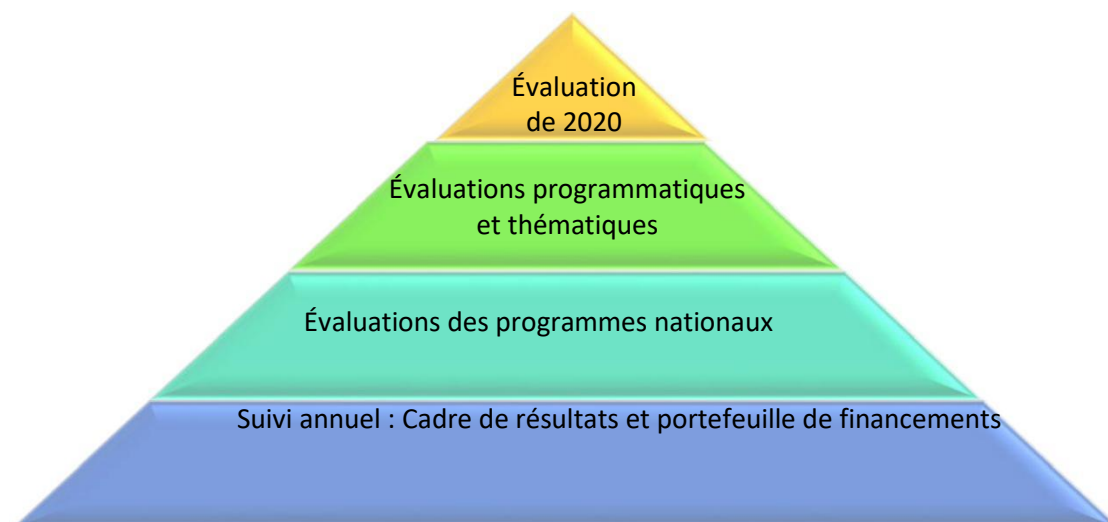
4.1 Le cadre d'évaluation du GPE consiste en une série d'évaluations interconnectées qui examinent *pourquoi, comment et dans quelle mesure* les réalisations et activités du partenariat influencent les résultats et impacts, c'est-à-dire comment les éléments de la théorie du changement du GPE contribuent aux résultats éducatifs des pays en développement partenaires du GPE dans les domaines de l'apprentissage, de l'équité et des systèmes.

4.2 Contrairement aux pratiques antérieures, ce cadre d'évaluation propose de remplacer l'évaluation sommative unique réalisée à l'issue du plan quinquennal du GPE par des évaluations régulières effectuées tout au long de la mise en œuvre du nouveau plan stratégique du partenariat.

4.3 La série d'évaluations proposée sera axée sur deux types d'évaluations au niveau des pays : une à la fin du cycle de financement, et une qui évaluera le modèle opérationnel du GPE dans un nombre limité de pays afin de fournir des informations formatives susceptibles d'améliorer l'efficacité du partenariat. Des évaluations programmatiques et thématiques sont également proposées. Celles-ci contribueront à l'évaluation sommative de l'impact du GPE qui sera réalisée au cours de la dernière année de la stratégie 2020. La figure 2 ci-dessous illustre cette approche différenciée de l'évaluation, qui repose sur les données collectées dans le cadre des activités de suivi du GPE.

4.4 L'ampleur des évaluations peut être modifiée selon l'ambition et les capacités financières du Conseil.

**Figure 1 : La pyramide de suivi et d'évaluation du GPE**



4.5 Le tableau 4 ci-dessous résume les types d'évaluations proposées. Les cellules sur fond jaune indiquent les évaluations jugées essentielles.

**Tableau 4 : Résumé des évaluations par type et objectif.**

Niveau	Type	Objectif et portée
<i>Évaluations sommatives</i>	<b>Évaluation du GPE 2020</b> (sommative)	Évalue la contribution du GPE, ainsi que de sa Théorie du changement, aux résultats obtenus au niveau des pays.
<i>Évaluations thématiques/ programmatisques</i>	<b>Évaluations thématiques</b> (sommatives/formatives)	Examinent les investissements du GPE dans des domaines infrasectoriels spécifiques en attirant l'attention sur les meilleures pratiques et la rentabilité des financements.
	<b>Évaluations des programmes</b> (sommatives/formatives)	Évaluent les financements spécifiques et les opportunités ou initiatives de financement : ESPDG (planification) ; FSCE ; AMR / KGPE.
<i>Évaluations au niveau des pays</i>	<b>Évaluations sommatives de programmes au niveau des pays</b>	Évalue la Théorie du changement du GPE et dans quelle mesure le GPE atteint les résultats visés au niveau des pays par le biais de ses financements et de son soutien aux processus de planification et de suivi au niveau des pays.
	<b>Évaluations prospectives au niveau des pays (formatives)</b>	Analyse l'efficacité du modèle opérationnel du GPE, y compris le soutien qu'il fournit à la planification, au dialogue sur les politiques, et à la mise en œuvre de son modèle de financement tout au long du cycle de la politique, afin de pouvoir rectifier le tir si nécessaire.

*Remarque : Les évaluations sur fond jaune sont jugées essentielles ; les autres sont recommandées*

### **Évaluations des programmes nationaux**

4.6 Les objectifs stratégiques du GPE pour la période 2016-2020 sont d'atteindre des résultats en matière d'acquis scolaires et d'équité et de renforcer les systèmes éducatifs des pays en développement partenaires. Compte tenu du rôle crucial des résultats nationaux dans la stratégie 2020 du GPE, la majorité des ressources du GPE consacrées à l'évaluation seront utilisées pour mesurer la valeur ajoutée par le GPE au niveau national dans le cadre de la planification sectorielle, du soutien à un dialogue inclusif sur les politiques à mener et de l'amélioration du financement.

4.7 Les évaluations des programmes nationaux se baseront sur les évaluations des financements réalisées par les agences de financement. Ces évaluations fournissent toutefois des informations

limitées sur la contribution des financements aux résultats du secteur en matière d'amélioration de l'apprentissage et de l'équité.

4.8 Deux types d'évaluations nationales sont proposés pour comprendre l'impact du GPE au niveau national, adoptant à la fois une approche sommative et une approche formative :

- a. Les **évaluations nationales formatives ou « prospectives »**<sup>9</sup>, qui suivent les programmes du GPE dans un nombre limité de pays, afin de mesurer en continu l'efficacité du modèle opérationnel et de la théorie du changement du GPE, notamment du modèle de financement instauré en 2014 au niveau national, pour pouvoir rectifier le tir si nécessaire.
- b. Les **évaluations nationales sommatives** réalisées sur un échantillon de pays vers la fin de la période de financement, qui évaluent les réalisations et contributions du GPE sur l'ensemble du cycle, de l'élaboration des plans jusqu'à la mise en œuvre des programmes.

4.9 L'échantillonnage sera déterminé lors de l'étape de la conception de l'évaluation. Cependant, la présente stratégie inclut huit pays pour les évaluations prospectives.

4.10 Les scénarios de coûts des évaluations nationales sommatives reposent sur des financements dont le montant total en dollars dépasse un seuil donné. Donc tous les pays bénéficiant de financements ESPIG actifs supérieurs ou égaux au financement moyen des ESPIG , 20 millions de dollars, feraient l'objet d'évaluations sommatives<sup>10</sup>.

4.11 Les autres paramètres potentiels en matière d'échantillonnage pourraient inclure : l'inclusion des pays fragiles ou touchés par un conflit, la couverture régionale, le niveau de risque opérationnel, et la durée de l'affiliation au GPE. Un échantillonnage tenant compte des antécédents en matière de financements ESPIG pourrait produire un scénario contrefactuel, ce qui représente un moyen supplémentaire et rentable d'évaluer la contribution du GPE aux impacts.

4.12 Lors de la sélection des évaluateurs contractuels, la préférence sera donnée à ceux qui incluront des compétences d'évaluation locales et qui prévoient de faire participer les acteurs nationaux au processus.

4.13 Dans l'esprit de ses principes d'évaluation (voir § 1.10), de la Déclaration de Paris, et de l'idée même de partenariat, le GPE examinera les possibilités d'harmoniser les évaluations nationales avec celles des autres organisations, en se basant par exemple sur le modèle de **l'Évaluation conjointe du soutien extérieur à l'éducation de base** établie en 2003 à la demande de 13 donateurs bilatéraux et multilatéraux du secteur de l'éducation<sup>11</sup>.

4.14 Les conclusions des évaluations nationales figureront dans le rapport annuel de résultats à compter de l'exercice 2018 (décembre 2017). Elles seront également prises en compte dans l'évaluation de la stratégie 2020 du GPE, élargissant la disponibilité d'informations de bonne qualité sur ses impacts à l'échelon national (et diminuant par là-même le coût total de l'évaluation globale).

## **Évaluations thématiques et des programmes**

---

<sup>9</sup> La GAVI utilise une évaluation prospective dans ses évaluations nationales complètes, afin de cerner le facteur qui contribue à la transformation positive des systèmes nationaux de vaccination. Pour plus de détails sur les évaluations prospectives, voir : United States General Accounting Office. Program Evaluation and Methodology Division (1990): *Prospective evaluation methods. The prospective evaluation synthesis*.

<sup>10</sup> Sur la base d'un investissement de 4 362 780 308 dollars (2015) et de 120 ESPIG.

<sup>11</sup> Voir le rapport et le résumé de l'évaluation (en anglais) à : [http://www.unicef.org/evaldatabase/index\\_29684.html](http://www.unicef.org/evaldatabase/index_29684.html)

4.15 Deux autres types d'évaluations sont proposés dans le cadre de la série d'évaluations qui seront utilisées pour estimer les contributions du GPE :

Les **évaluations des programmes** visent à estimer et analyser l'efficacité de programmes de financement spécifiques du GPE (ESPDG, FSCE, activités AMR / KPGE, réunions des PDP tenues avant celles du Conseil). Elles évaluent les contributions spécifiques de ces financements à l'obtention de résultats intermédiaires (systèmes éducatifs plus efficaces) et aux résultats dans les domaines de l'apprentissage et de l'équité.

Les **évaluations thématiques** ont pour objet d'informer le partenariat sur la rentabilité et les meilleures pratiques en matière d'investissement dans l'éducation. Elles examineront les investissements du GPE dans des sous-secteurs spécifiques visés par sa théorie du changement et dans la littérature sur le développement de l'éducation en tant que facteur essentiel à l'obtention de résultats éducatifs. Les évaluations thématiques seront des études essentiellement documentaires d'envergure limitée reposant sur les conclusions des évaluations nationales. Elles attireront l'attention sur les meilleures pratiques et la rentabilité des investissements dans des domaines tels que les systèmes de données, le perfectionnement des enseignants, l'éducation de la petite enfance et l'égalité des genres.

### ***Évaluation de l'impact du GPE sur le développement***

4.16 Une évaluation globale de l'impact du GPE sur les résultats relatifs au développement de l'éducation sera réalisée en 2020. Cette évaluation utilisera une méthodologie fondée sur la théorie. Elle évaluera la pertinence, l'efficacité, l'efficacé, la viabilité et l'impact du partenariat sur l'ensemble de la chaîne de résultats de sa théorie du changement, des réalisations mondiales et nationales jusqu'aux résultats et impacts, en appliquant les critères d'évaluation des activités de développement établis par le CAD de l'OCDE.

4.17 Cette évaluation exploitera les données collectées au travers du Cadre de résultats du GPE et des activités de suivi des financements. Elle utilisera également les données des pays, ainsi que les évaluations des programmes et les évaluations thématiques décrites ci-dessus. Elle les complétera par un examen de l'efficacité institutionnelle du GPE. Elle comprendra des analyses transnationales et pourra également inclure des études sur les résultats obtenus dans les pays par le partenariat.

### ***Assurance de la qualité et indépendance***

4.18 **Principes régissant la qualité des évaluations.** Toutes les activités d'évaluation du GPE se conformeront aux principes et critères d'évaluation<sup>12</sup> de l'aide au développement établis par le CAD de l'OCDE, comme indiqué au § 10 du chapitre 1. Les évaluations se concentreront sur la pertinence, l'efficacité, l'efficacé, les contributions aux impacts et la viabilité. Toutes les évaluations du GPE se conformeront aux principes suivants :

- a. Éthique : indépendance et impartialité
- b. Participation et inclusion : association des bénéficiaires et prise en compte de leurs opinions
- c. Transparence et communication
- d. Crédibilité

---

<sup>12</sup> CAD/OCDE, 1991 : Principes pour l'évaluation de l'aide au développement ; CAD/OCDE, 1999 : Conseils pour l'évaluation de l'aide humanitaire apportée dans les situations d'urgence complexes. Voir également : Réseau IEG-Banque mondiale / CAD sur l'évaluation du développement (2007) : Sourcebook for evaluating global and regional partnership programs. Washington DC :Banque mondiale.

## e. Utilité

4.19 Les organismes d'aide au développement axés sur les partenariats garantissent généralement l'indépendance et l'assurance de la qualité en appliquant l'une des deux (ou les deux) méthodes suivantes : 1) ils confient la conception du cahier des charges, les contrats d'évaluations et l'assurance de la qualité à un service d'évaluation professionnel au sein de l'organisation, distinct des autres services opérationnels, placé sous l'autorité du Conseil ou d'un sous-comité désigné du Conseil ; ou 2) pour garantir un niveau d'indépendance accru, ils créent un groupe de référence indépendant chargé de la conception, de la supervision et de l'assurance de la qualité, comparable au Comité indépendant d'évaluation constitué pour superviser l'évaluation intérimaire du GPE<sup>13</sup>.

4.20 Nous proposons une approche mixte pour ce cadre d'évaluation : la majorité des évaluations sont gérées par le Secrétariat qui fait rapport au Conseil, mais l'évaluation sommative finale de la stratégie 2020 est confiée à un comité directeur indépendant. Ceci devrait garantir un niveau approprié d'indépendance comportementale et institutionnelle<sup>14</sup>, avec un niveau accru d'indépendance institutionnelle pour des produits les plus susceptibles de nécessiter une indépendance plus complète et une distanciation appropriée pour ce qui est de l'assurance qualité.

- Dans le cas des évaluations thématiques et programmatiques au niveau des pays, le service de suivi et d'évaluation du Secrétariat du GPE sera responsable de veiller à leur indépendance et devra faire rapport au Comité des stratégies et des politiques par le biais du directeur technique.
- Dans le cas de l'évaluation sommative de 2020, un Comité directeur de l'évaluation indépendante, composé d'experts en évaluation et en éducation, sera constitué pour une courte durée. Il rendra compte au président du Conseil par le biais du Comité des stratégies et des politiques. Ce Comité directeur élaborera le cahier des charges, sélectionnera les évaluateurs contractuels, et examinera et contrôlera la qualité du produit final en veillant à ce que tous les aspects du partenariat soient rigoureusement évalués sans influence indue d'un membre quelconque.

---

<sup>13</sup> Selon l'IEG de la Banque mondiale, les partenariats mondiaux font appel à leurs organes directeurs à temps partiel pour faire exécuter des évaluations, en veillant à ce qu'elles soient réalisées par des équipes indépendantes de consultants ou par des experts indépendants. Les grands programmes de partenariat mondial et régional (GRPP) peuvent être dotés d'un mandat et de ressources suffisantes pour bénéficier d'un service interne d'évaluation (IEG-Banque mondiale/CAD-OCDE, 2007, Sourcebook for Evaluating Global and Regional Partnership Programs).

<sup>14</sup> L'indépendance comportementale est définie comme la capacité de produire, de publier et de diffuser des rapports crédibles et objectifs dans le domaine public sans influence indue d'une partie quelconque. L'indépendance institutionnelle garantit que la fonction centrale d'évaluation n'est pas contrôlée ou indûment influencée par une partie quelconque. La fonction d'évaluation peut ainsi définir son propre programme de travail et faire directement rapport à l'organe directeur et/ou au chef de secrétariat.



**Tableau 5 : Calendrier proposé pour le portefeuille d'évaluation**

	EX 2017	EX 2018	EX 2019	EX 2020	EX 2021
<b>Évaluations nationales sommatives (22 au total)</b>	2	7	7	6	
<b>Évaluations nationales prospectives (formatives) (8 au total)</b>	2	6	Poursuite	8 achevées	
<b>Évaluations thématiques*</b> (formatives) (4 au total)	Systèmes de données	Perfectionnement des enseignants	Genre		
<b>Évaluations programmatiques</b> (sommatives / formatives) 5 au total	• ESPDG • Réunions des PDP	AMR FSCE	À déterminer		
<b>Évaluation de l'impact du GPE sur le développement</b> (sommative)				Début	Fin

Remarques : \* Les évaluations thématiques sont « facultatives » et les thèmes sélectionnés sont donnés à titre indicatif uniquement.

## 5. DIFFUSION ET APPRENTISSAGE

5.1 Pour être efficace, une évaluation doit être dotée d'une stratégie de diffusion de ses conclusions et offrir des possibilités d'échange et d'apprentissage. Tout au long de la période couverte par la stratégie 2020, le partenariat promouvra une culture de suivi-évaluation, en veillant à ce que les données soient analysées, partagées et utilisées pour favoriser la responsabilisation, l'apprentissage et la prise de décision<sup>15</sup>.

5.2 Le GPE publiera chaque année un rapport de résultats. Ce rapport sera présenté à chaque réunion du Conseil de décembre puis rendu public au mois d'avril suivant. Il examinera l'évolution de 37 indicateurs et présentera les conclusions du suivi des financements et des études de cas nationales, programmatiques et thématiques. Les chapitres du rapport seront articulés autour des différents niveaux de la théorie du changement du GPE : impacts, résultats, et réalisations nationales et mondiales, comme suit :

- a. Présentation / Résumé
- b. Impacts et résultats nationaux : apprentissage, équité et systèmes
- c. Soutien du GPE à l'amélioration de la planification, au suivi et à la responsabilité mutuelle au niveau national

<sup>15</sup> Mayne, J. (2008) Building an Evaluative Culture for Effective Evaluation and Results Management. ILAC Working Paper 8, Rome, Institutional Learning and Change Initiative. Voir [http://www.focusintl.com/RBM107-ILAC\\_WorkingPaper\\_No8\\_EvaluativeCulture\\_Mayne.pdf](http://www.focusintl.com/RBM107-ILAC_WorkingPaper_No8_EvaluativeCulture_Mayne.pdf)

- d. Portefeuille de financements du GPE
- e. Contributions mondiales : augmentation et amélioration des financements, activités mondiales et transnationales, renforcement du partenariat

5.3 Le GPE a consacré une page « Données et résultats » de son site Web à la publication de ces données de suivi-évaluation. Toutes les données produites dans le cadre de cette stratégie de suivi-évaluation seront publiées sur cette page, qui servira de portail public sur le Cadre de résultats, les méthodologies employées et les données d'évaluation.

5.4 Outre le rapport annuel de résultats, toutes les évaluations du GPE seront assorties d'une stratégie de communication et de diffusion, qui pourra inclure des notes d'orientation, pour communiquer les principaux messages et recommandations aux décideurs, et des communications lors de conférences, de forums internationaux et d'ateliers.

5.5 Les résultats des évaluations nationales, qui forment l'essentiel du cadre d'évaluation, seront partagés avec les partenaires nationaux. Les évaluateurs communiqueront avec les partenaires locaux de l'éducation, par le biais des GLPE, pour veiller à ce qu'ils puissent participer aux phases de conception et d'élaboration des évaluations nationales. Cette participation favorisera la compréhension et la prise en compte des conclusions des évaluations et créera ainsi un environnement propice à l'apprentissage et porteur de progrès. Les ateliers avec les partenaires nationaux seront organisés à la fin des évaluations nationales.

## 6. OPTIONS CHIFFRÉES, RESSOURCES ET CAPACITÉS

6.1 La stratégie sera mise en œuvre par l'équipe subsidiaire Résultats et performances ainsi que l'équipe de suivi des financements du Secrétariat du GPE. Ces équipes comprennent un spécialiste senior en évaluation, un spécialiste en évaluation et deux statisticiens, ainsi que trois spécialistes en suivi de l'équipe de suivi des financements, supervisées par un officier en chef de l'évaluation

6.2 La stratégie de suivi-évaluation nécessitera des ressources supplémentaires, en particulier pour réaliser la série d'évaluations décrite au chapitre 4, diffuser leurs conclusions et élaborer une plateforme d'information favorisant la transparence et la disponibilité des données.

6.3 Pour financer ceci, un scénario nécessitant d'importantes ressources a été approuvé. Tous deux ont été conçus selon les normes applicables. Ce scénario est sensiblement moins ambitieux que la recommandation fréquemment formulée par les experts, selon laquelle entre 3 et 5 % du budget d'un programme de développement devraient être consacrés à l'évaluation pour garantir le développement de l'apprentissage et de la responsabilisation<sup>16</sup>. Il soutient avantageusement la comparaison avec la proportion moyenne des coûts des programmes consacrée à l'évaluation par les principaux membres institutionnels du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (GNUE), qui s'élève à 0,31 %, hors coûts de suivi.

6.4 Dans le **scénario approuvé nécessitant d'importantes ressources**, les dépenses totales s'élèvent à 0,32 % des décaissements annuels du GPE, qui se chiffrent à environ 500 millions de dollars. Les coûts prévus par ce scénario comprennent:

- a. Les coûts variables de la collecte annuelle des données pour le Cadre de résultats et le Cadre de suivi des financements, y compris l'investissement dans une plateforme d'information en ligne.
- b. Le coût de 22 évaluations nationales sommatives

---

<sup>16</sup> Organisation mondiale de la Santé (2013). Evaluation practice handbook. Genève : Organisation mondiale de la Santé (OMS). Disponible au 16 mai 2016 sur : [http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/96311/1/9789241548687\\_eng.pdf](http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/96311/1/9789241548687_eng.pdf)

- c. Le coût de 8 évaluations nationales prospectives
- d. Le coût de 5 évaluations de programmes
- e. Le coût de 3 évaluations thématiques
- f. Les coûts de production, de traduction et de diffusion de l'évaluation du GPE de 2020, y compris ceux d'un Comité indépendant d'évaluation.
- g. Les coûts de publication, traduction et diffusion de tous les autres rapports d'évaluation, notes d'information et produits de diffusion du savoir.

**Tableau 6: Scénario nécessitant d'importantes ressources (en USD)**

	EX 2017	EX 2018	EX 2019	EX 2020	EX 2021	#	Total
<b>Suivi</b>							
Cadre de résultats	48 200	56 600	48 200	56 600	65 000		274 600
Système informatique	197 000	200 000	75 000	75 000	75 000		622 000
<b>Évaluations</b>							
Évaluations nationales sommatives de programmes	190 000	700 000	700 000	700 000	0	2 2	2 290 000
Évaluations nationales prospectives	0	680 000	680 000	680 000	0	8	2 040 000
Évaluations thématiques	60 000	60 000	60 000	0	0	3	180 000
Évaluations des programmes	120 000	120 000	60 000		0	5	300 000
Évaluation de l'impact du GPE sur le développement				350 000	350 000	1	700 000
Comité indépendant d'évaluation				100 000	100 000		200 000
<b>Rapports et apprentissage</b>							
Rapport annuel de résultats (production, traduction)	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	5	750 000
Production et traduction des rapports d'évaluation, préparation des exposés, blogs et ateliers	39 500	149 500	204 500	194 500	149 500		737 500
<b>TOTAL</b>	<b>804 700</b>	<b>2 116 100</b>	<b>1 977 700</b>	<b>2 306 100</b>	<b>889 500</b>		<b>8 094 100</b>